

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

MAUSEX-D BLOCK

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation:** CH-2012-0009

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** CH-0008170-0000

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

|                                 |                                                                     |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | MAUSEX-D BLOCK<br>GENERATION BLOCK<br>CONTRAX-D BLOCK 40<br>FRAP BC |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|                                                                   |                 |                                                 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation                     | Nom             | LIPHATECH                                       |
|                                                                   | Adresse         | Bonnel - CS 10005 47480 Pont Du Casse<br>France |
| Numéro de l'autorisation                                          | CH-2012-0009    |                                                 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | CH-0008170-0000 |                                                 |
| Date de l'autorisation                                            | 12/04/2012      |                                                 |
| Date d'expiration de l'autorisation                               | 04/03/2030      |                                                 |

### 1.3. Fabricant(s) du produit

|                                      |                                                                                                          |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du fabricant                     | LIPHATECH S.A.S                                                                                          |
| Adresse du fabricant                 | Bonnel - CS 10005 47480 PONT DU CASSE France                                                             |
| Emplacement des sites de fabrication | LIPHATECH S.A.S site 1 Production centre, avenue<br>Jean Serres, ZA Malère 47480 PONT DU CASSE<br>France |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|                                      |                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Substance active                     | Diféthialone                                                                                                                                       |
| Nom du fabricant                     | LIPHATECH S.A.S                                                                                                                                    |
| Adresse du fabricant                 | Bonnel BP3 47480 PONT DU CASSE France                                                                                                              |
| Emplacement des sites de fabrication | LIPHATECH S.A.S site 1 LIPHATECH S.A.S at<br>AlzChem Trostberg GmbH - Chemie Park Trostberg -<br>Dr Albert Frank strasse 32 83308 Trostberg France |

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun   | Nom IUPAC                                                                                              | Fonction         | Numéro CAS  | Numéro CE | Teneur (%)     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|-----------|----------------|
| Diféthialone | 3-[3-(4-bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydronaphth-1-yl]-4-hydroxy-2H-1-benzothio pyran-2-one | Substance active | 104653-34-1 |           | 0,0025 % (p/p) |

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger   | <p>H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Conseils de prudence | <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P314: Consulter advice en cas de malaise.</p> <p>P314: Consulter attention en cas de malaise.</p> <p>P501: Éliminer le contents dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le rapporter au point de vente.</p> <p>P501: Éliminer le container dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le rapporter au point de vente.</p> |

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1.**

**Utilisation 1 - Souris domestiques – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - Intérieur**

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de produit                                               | TP14: Rodenticides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: - souris domestique<br>Stade de développement: tous                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée:<br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés-<br>- Points d'appâts couverts et protégés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Nombre et fréquence des applications:<br><br>• Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres<br><br>• Faible infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | professionnels formés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Conditionnement minimum de 3 kg.<br>Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât |

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2.**

**Utilisation 2 – Souris domestiques – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – à l'extérieur autour des bâtiments**

|                                                               |                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de produit                                               | TP14: Rodenticides                                                                                                                                                                             |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | -                                                                                                                                                                                              |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: - souris domestique<br>Stade de développement: tous                                                                                       |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en extérieur<br><br>Extérieur autour de bâtiments                                                                                                                                  |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée:<br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés-<br>- Points d'appâts couverts et protégés |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Nombre et fréquence des applications:                                                                                                                                                          |

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres</li> <li>• Faible infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Catégorie(s) d'utilisateurs         | professionnels formés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg</p> <p>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât</p> <p>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât</p> |

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé (par des saletés, moisissures, etc.).
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Ne pas placer les points d'appât à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux pour éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes pluies ou les inondations.

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3.**

**Usage 4 – Souris domestiques – professionnels sans permis - Extérieur autour des bâtiments**

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de produit                                               | TP14: Rodenticides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: - souris domestique<br>Stade de développement: tous                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en extérieur<br><br>Extérieur autour de bâtiments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée:<br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés-<br>- Points d'appâts couverts et protégés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Nombre et fréquence des applications:<br><br>• Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres<br>• Faible infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Conditionnement minimum de 3 kg.<br>Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât |

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé (par des saletés, moisissures, etc.).
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Ne pas placer ce produit directement dans les terriers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux pour éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes pluies ou les inondations.

#### **4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

#### **4.4. Description de l'utilisation**

**Tableau 4.**

**Usage 3 – Souris domestiques – professionnels sans permis– intérieur**

|                                                          |                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de produit                                          | TP14: Rodenticides                                                                                       |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: - souris domestique<br>Stade de développement: tous |
| Domaine(s) d'utilisation                                 | utilisation en intérieur<br>-                                                                            |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthode(s) d'application                       | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée:<br>Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Nombre et fréquence des applications:<br>Forte infestation: 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1.5 mètres<br>Faible infestation: 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                    | professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Dimensions et matériaux d'emballage            | Conditionnement minimum de 3 kg.<br>Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg<br>Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât<br>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40 g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât |

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin

[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé

#### 4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

---

**4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- [Appât en sachets:] Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [For non-emptiable sachets/pour les sachets ne pouvant être vidés] Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## PROFESSIONNELS AVEC PERMIS

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- [Appât en sachets:] Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative."

[For non-emptiable sachets/pour les sachets ne pouvant être vidés] Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- 
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
  - Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
  - Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
  - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
  - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
    - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
  - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
  - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
  - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
  - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
  - Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
  - Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

## **PROFESSIONNELS AVEC PERMIS**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

---

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

**EN CAS D'EXPOSITION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».

Dangereux pour la faune.

#### **Pour le grand public uniquement :**

Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.